



ASSOCIATION BAS-RHINOISE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

Siège Social : 5 rue de Londres - 67000 Strasbourg

Cher(e) Ami(e) Chasseur,

C'est avec grand plaisir que nous organisons le **Challenge de Tir des Vosges du Nord, cru SPECIAL 20^{ème} anniversaire**, avec le soutien de la **Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin**.

Le **SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019** à partir de 8h

F.D.C. 67 - Espace Chasse et Nature
Chemin de Strasbourg – 67170 GEUDERTHEIM

Les épreuves se dérouleront au **CYNE'TIR** et sur le terrain du **HERRENWALD**. Ce challenge est **ouvert à toute chasserresse et tout chasseur** dont le permis est validé pour la saison 2019-2020. Les règles et le déroulement de cette journée sont détaillés dans le règlement joint au présent courrier.

Grâce à tous nos sponsors, présents à nos côtés, cette manifestation sera dotée de nombreux prix de qualité.

Nous vous attendons nombreux à cette manifestation qui s'inscrit dans un cadre amical ... avec un brin de compétition.

Cordialement en Saint Hubert,

Loïc BRESTENBACH
Responsable tir de chasse

Liliane Martin
Présidente ABRCGG

BULLETIN D'INSCRIPTION à envoyer avant le 7 septembre 2019



à **Loïc BRESTENBACH – 10c rue Wahlenheim – 67500 BATZENDORF – tél. 06 68 13 46 68**
accompagné d'un chèque global de règlement à l'ordre de l'ABRCGG

	Droit d'inscription :	20 €
Réservation « Formule grillade »	13 € X ____ personne(s) =	
	Montant à régler :	

Titre : Nom :	Prénom :
Téléphone fixe :	Tél. portable :
E-mail : <i>L'e-mail OU le numéro de téléphone est obligatoire pour la confirmation de votre horaire de passage.</i>	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :

N° de permis (obligatoire) :	
Police d'assurance (obligatoire - indiquer la compagnie d'assurance et le numéro de contrat) :	
Date de naissance : <i>(Obligatoire pour la catégorie jeune 16 - 20 ans)</i>	

En s'inscrivant au Challenge de tir précité, le soussigné reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'avoir accepté dans son intégralité.



ASSOCIATION BAS-RHINOISE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

Siège Social : 5 rue de Londres - 67000 Strasbourg

RÈGLEMENT

Article 1 – Article préliminaire

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes inscrites, participant au Challenge de tir des Vosges du Nord. En procédant à leur inscription, ces personnes reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et l'avoir accepté dans son intégralité.

Article 2 – Conditions d'inscription

Seuls pourront s'inscrire et participer au Challenge de tir des Vosges du Nord les titulaires d'un permis de chasser, validé pour la saison 2019/2020 et accompagné de l'attestation d'assurance couvrant la période de chasse 2019/2020 ou détenteur d'une licence de tir validée pour l'année en cours.

Chaque inscrit devra présenter la validation de son permis de chasser et l'attestation d'assurance ou sa licence de tir au plus tard à son arrivée au Challenge de tir et ce, avant toute participation aux épreuves. À défaut, l'inscrit se verra refuser l'accès au Challenge de tir.

Le Challenge de tir est limité à 88 personnes. Seuls les 88 premiers inscrits pourront participer. Sont considérées comme étant inscrites au Challenge de tir les personnes qui auront retourné leur bulletin d'inscription accompagné du paiement.

Toute inscription est définitive et ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

Article 3 – Armes, optiques et munitions autorisées

Pour le tir à la carabine, sont autorisés :

- toutes les lunettes et tous les systèmes de visée,
- tous les calibres développant une énergie cinétique supérieure ou égale à 1500 joules à 100 mètres (ex. min 243 winchester)

Les réducteurs de son sont interdits.

Pour le tir à l'arc, sont autorisés :

- les arcs de chasse conformes à la législation
- les flèches munies exclusivement de pointes d'entraînement

Des arcs seront fournis par l'ACABR.

Pour le Ball-trap les armes seront fournies par la FDC67 ou la SLC Saverne

Article 4 – Catégories

Trois catégories sont ouvertes :

- Une catégorie jeune mixte (de 16 à 19 ans)
- Une catégorie femme (20 ans et plus)
- Une catégorie homme (20 ans et plus)

Article 5 – Typologie des épreuves

Les épreuves seront réparties entre deux sites : le stand de tir du Herrenwald et le Cyné'tir.

Les épreuves suivantes se dérouleront au stand de tir du Cyné'tir :

- Tunnel de tir cible Chevreuil ou Sanglier à 100 m
- Cyné'tir Sanglier Allemand
- Quizz « Grand gibier » - épreuve Bonus

Les épreuves suivantes se dérouleront au Herrenwald :

- 2 x 50 m cible "Testez vos limites" (évaluez vos limites) assis
- 2 x 25 m / 30 m Mirador de battue sur cible ANCGG
- Évaluation de distance vers cible 3D
- Tir à l'arc – épreuve Bonus
- Ball-trap – tir sur rabbit ou volant – épreuve Bonus

Une épreuve supplémentaire sera ouverte aux compétiteurs ex æquo.



ASSOCIATION BAS-RHINOISE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

Siège Social : 5 rue de Londres - 67000 Strasbourg

Article 6 – Calcul des points

Cet article détaille le déroulement de chaque épreuve et le nombre maximum de points pouvant être obtenus :

- Tunnel de tir cible Chevreuil ou Sanglier à 100 m : tir de 4 cartouches pour un nombre maximum de 40 points
- Cyné'tir Sanglier Allemand : tir de 4 cartouches pour un nombre maximum de 40 points
- Quizz « Grand gibier » : une question par thème du Brevet Grand Gibier pour un nombre maximum de 20 points
- 2 x 50 m cible "Testez vos limites" : tir de 7 cartouches pour un nombre maximum de 230 points
- 2 x 25 m / 30 m Mirador de battue sur cible ANCGG : tir de 4 cartouches pour un nombre maximum de 20 points
- Évaluation de distance vers cible 3D : 10 points maximum pour le participant ayant évalué la distance au plus proche
- Tir à l'arc : tir de 4 flèches pour un nombre maximum de 20 points
- Ball-trap – tir sur rabbit ou volant : tir de 4 cartouches pour un nombre maximum de 20 points

Article 7 – Organisation de la journée du Challenge par participant

Les épreuves se dérouleront tout au long de la journée. Les participants seront prévenus de leur horaire de passage aux différentes épreuves.

Cette information se fera par voie électronique (e-mail). Ainsi, les participants doivent nécessairement transmettre leur adresse mail lors de l'inscription. Les personnes ne transmettant pas leur adresse mail devront se présenter à 8h à l'Espace chasse - chemin de Strasbourg à 67170 GEUDERTHEIM pour connaître leur horaire de passage.

Article 8 – Résultats

Les résultats sont proclamés à l'issue de la journée du Challenge de tir.

Article 9 – Loterie

Chaque inscription donne droit à un ticket de tombola gratuit. Des tickets supplémentaires peuvent être acquis pendant la journée du Challenge de tir par tous les participants.

Un tirage au sort des lots à gagner sera effectué à l'issue de la journée du Challenge. Si la personne dont le numéro a été tiré au sort est absente ou n'a pas confié son bulletin de participation à un tiers, le lot sera remis en jeu et un nouveau tirage sera effectué immédiatement.

Article 10 – Responsabilité

Il est rappelé à chaque participant qu'il devra manier les armes selon les règles de sécurité usuelles et qu'il demeure responsable personnellement et individuellement de son tir lors de cette journée du Challenge de tir.

En cas de manquement aux règles de sécurité, le participant sera exclu définitivement du Challenge sur décision d'un opérateur de la FDC 67 ou d'un moniteur de tir. Cette exclusion ne donnera lieu à aucun remboursement.